



Adoption et nom de famille

Par **lharicot**, le **13/04/2011** à **14:32**

Bonjour,

j'ai été adopté et je porte donc le nom de l'adoptante qui est aussi celui de ma mère, suite à des problèmes je souhaiterais annuler cette adoption mais conserver le nom d'autant que je me suis marié sous ce nom, mon aîné ne connaît que ce nom et mon plus jeune est né sous ce nom. J'aimerais savoir si l'annulation de l'adoption peut se faire sans que je doive reprendre le nom de mon père ou s'il y a un moyen de conserver le nom de ma mère ?

Par **amajuris**, le **13/04/2011** à **20:20**

bjr,

selon l'article 359 du code civil l'adoption plénière est irrévocable.

selon l'article 370 du code civil l'adoption simple est révocable s'il est justifié des motifs graves. une simple mésentente n'est pas suffisante.

cdt